



# LA STRATÉGIE DE DÉFENSE FRANÇAISE EN INDOPACIFIQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES ARMÉES



L A S T R A T É G I E  
DE DÉFENSE FRANÇAISE  
EN INDOPACIFIQUE





*La France est une puissance de l'Indopacifique.* Pour le ministère des Armées, l'Indopacifique constitue une réalité opérationnelle qui englobe trois commandements supérieurs ainsi que deux forces de présence, qui regroupant cinq commandements maritimes dont deux océaniques. Dans cette zone immense et fragmentée, la protection de nos espaces souverains et de nos approvisionnements stratégiques, mais aussi la garantie de notre liberté d'action dans les espaces communs et la stabilité des environnements régionaux constituent nos principaux intérêts de sécurité. Aujourd'hui, trois grandes dynamiques stratégiques traversent l'Indopacifique:

1. L'effet dimensionnant de la compétition stratégique sino-américaine qui génère alignements et effets de bords ;
2. Le recul du multilatéralisme, qui résulte à la fois de la fragmentation des intérêts, de la contestation de ses principes et de la promotion de modèles alternatifs ;
3. La contraction de l'espace géostratégique sous l'effet de la compétition qui traverse la région et se diffuse aux États et aux espaces tiers. Ces dynamiques engendrent trois effets directs dans le domaine militaire :
  - le durcissement des environnements opérationnels, en raison du réarmement des pays de la zone et de l'obtention de nouvelles capacités marquées par une élongation des portées et une plus grande létalité ;
  - le renforcement de la multipolarité nucléaire et de l'imprévisibilité stratégique liée à l'hétérogénéité des doctrines et des moyens ;
  - le recours plus systématique à des moyens et des stratégies opérant sous le seuil de conflit, destinés à produire des effets d'intimidation et de contrainte par l'exercice répété de la transgression et du signalement de puissance.

Ces évolutions majeures imposent aujourd'hui à la France de réaffirmer à la fois son autonomie stratégique, l'importance de ses alliances et la force de son engagement pour le multilatéralisme. L'action des forces françaises dans l'Indopacifique est structurée par l'importance croissante du maintien des cinq fonctions stratégiques d'anticipation, de connaissance, de prévention, de protection et d'intervention face aux menaces qui se recomposent ou émergent. Cette nécessité implique un réinvestissement dans les forces prépositionnées, la conservation de dispositifs souverains et de moyens permettant d'agir dans la profondeur stratégique.

Les ambitions de la France se déclinent dans quatre domaines, différenciés mais liés, qui partent de nos prérogatives souveraines pour aboutir à notre contribution à la stabilité globale. Ainsi, les priorités stratégiques de la France en Indopacifique consistent à :

1. Défendre l'intégrité de notre souveraineté et assurer la protection de nos ressortissants, territoires et zones économiques exclusives, ces missions constituant le cœur de notre stratégie de défense et de sécurité nationale ;
2. Contribuer à la sécurité des espaces régionaux autour de nos DROM-COM par la promotion de coopérations militaires et de sécurité ;
3. Préserver, avec nos partenaires, un accès libre et ouvert aux espaces communs et assurer la sécurité des voies de communication maritimes ;
4. Participer au maintien de la stabilité stratégique par une action globale fondée sur le multilatéralisme, afin de protéger les intérêts européens, notamment dans le domaine de la lutte contre la prolifération.

Ces objectifs stratégiques font l'objet d'une déclinaison politique et opérationnelle soulignant nos priorités de coopération et nos lignes d'efforts dans l'ensemble de la région indopacifique.

Introduction .....	7
La France, puissance impliquée de l'Indopacifique .....	7
Les fondements de la stratégie de défense française dans l'Indopacifique .....	7
Les ambitions de la France pour la stabilité stratégique .....	8
1.A. L'évolution des dynamiques stratégiques dans l'Indopacifique .....	8
1.1. L'effet dimensionnant de la compétition stratégique sino-américaine .....	8
1.2. Le recul des efforts de concertation multilatérale .....	9
1.3. La contraction de l'espace géostratégique .....	9
1.B. Les nouvelles configurations de sécurité .....	10
1.4. Le durcissement des environnements militaires .....	10
1.5. La multipolarité nucléaire et les défis de la prolifération .....	11
1.6. De la transgression à l'agression : la multiplication des champs de coercition .....	12
2. Enjeux et priorités de la France: autonomie stratégique et engagement multilatéral .....	13
2.1. Défendre l'intégrité de notre souveraineté et assurer la protection de nos ressortissants, de nos territoires et de nos zones économiques exclusives .....	13
2.2. Contribuer à la sécurité des espaces régionaux autour de nos DROM-COM par la promotion de coopérations et de synergies dans le domaine militaire ...	14
2.3. Préserver, avec nos partenaires, un accès libre aux espaces communs .....	15
2.4. Participer au maintien de la stabilité stratégique par une action globale fondée sur le multilatéralisme .....	16
3. Les engagements de la France et leur mise en œuvre .....	16
3.1. Renforcer la défense de nos ressortissants, de nos territoires et de notre zone économique exclusive .....	17
3.2. Contribuer, avec nos partenaires européens, à la stabilité stratégique et au développement du multilatéralisme .....	17
3.3. Concourir à la paix et à la sécurité en coopération .....	18
3.4. Participer, par des coopérations différenciées, à la stabilité des régions où nos forces sont présentes .....	19
3.5. Soutenir le renforcement de l'autonomie stratégique de nos partenaires en Asie du Sud-Est au sein d'une architecture régionale consolidée .....	20
3.6. Développer une politique de coopération maritime cohérente et coordonnée dans l'ensemble de l'espace indopacifique .....	20
3.7. Étendre nos coopérations au domaine de l'anticipation sécuritaire environnementale .....	21
Annexe I - La présence militaire française dans l'Indopacifique .....	22

## Introduction

La France est une puissance souveraine de l'Indopacifique. Fondée sur des siècles d'histoire, sa présence repose aujourd'hui sur sept régions, départements et collectivités d'outre-mer (DROM-COM) abritant 1,6 millions de citoyens français : Mayotte, la Réunion, les Terres Australes et Antarctiques françaises, la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et Clipperton.

Étendus entre l'océan Indien et l'océan Pacifique, ces territoires discontinus et éloignés procurent à la France 9 des 11 millions de km<sup>2</sup> de notre zone économique exclusive (ZEE), soit la deuxième plus importante au monde. Au-delà de ces zones souveraines, 200 000 ressortissants sont expatriés dans les pays littoraux de l'océan Indien, en Asie et en Océanie.

## La France, puissance impliquée de l'Indopacifique

L'Indopacifique englobe plusieurs foyers de la croissance économique mondiale. Plus d'un tiers des exportations françaises hors UE sont à destination de la région dans son ensemble, tandis que celle-ci représente en retour plus de 40% de nos importations hors UE. Il existe ainsi une véritable interdépendance économique entre la France et les pays de l'Indopacifique. Cet espace est aujourd'hui un lieu de création de richesses, mais aussi une zone de transit des biens, matériels comme immatériels, devenue hautement stratégique.

Ces éléments expliquent que la France endosse pleinement son rôle de puissance régionale, afin de protéger ses intérêts souverains, d'assurer la sécurité de ses citoyens et de contribuer activement à la stabilité.

La notion d'Indopacifique englobe, pour la défense française, un ensemble géopolitique étendu de Djibouti à la Polynésie. Cet espace est doté d'une continuité géostratégique et d'une cohérence historique. De l'Indonésie à Madagascar, d'Oman à Singapour, du Japon à l'Australie et de la Chine à la Polynésie s'étendent des routes maritimes vitales reliant les plus grands ensembles démographiques et économiques du vingt et unième siècle.

L'importance de cet espace et sa cohérence stratégique sont désormais prises en compte par les principales puissances y opérant : les États-Unis, la Chine, ainsi que le Japon, l'Inde et l'Australie, toutes dotées d'une stratégie dédiée.

Pour le ministère des Armées, l'Indopacifique est une réalité opérationnelle qui englobe cinq commandements militaires répartis entre trois forces de souveraineté

(FAZSOI, FANC, FAPF) et deux forces de présence (FFEAO, FFDj), recouvrant cinq zones maritimes dont deux océaniques (ALPACI, ALINDIEN)<sup>1</sup>. Ces commandements régionaux interarmées, ainsi qu'un réseau de 18 attachés de défense accrédités dans 33 pays, assurent un maillage géographique permettant de veiller à la protection et à la sécurité des ressortissants et des territoires français, de contrôler les ZEE et de participer aux activités de coopération de défense dans tous les domaines.

## Les fondements de la stratégie de défense française dans l'Indopacifique

Comme souligné dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* (2013) et réaffirmé dans la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* (2017), les intérêts de la France recouvrent tous les facteurs qui concourent à sa sécurité, sa prospérité et son influence. La défense de ses intérêts passe par une vaste gamme de moyens et d'actions diversifiés, à laquelle notre outil de défense contribue en tant que socle de notre liberté d'action face aux différentes menaces.

La présente stratégie de défense définit les engagements de la France dans l'Indopacifique et fixe les orientations stratégiques du ministère des Armées. Celles-ci auront vocation à être déclinées en stratégies militaires opérationnelles appliquées aux différents ensembles régionaux qui le composent.

La protection de nos ressortissants et de nos espaces souverains, la garantie de nos approvisionnements stratégiques et de notre liberté d'action dans les espaces communs, enfin la stabilité des environnements régionaux constituent nos principaux intérêts de sécurité en Indopacifique.

Parce qu'ils jouent un rôle clé pour défendre l'accès à des zones vitales ou à des points de passage qui pourraient être menacés, à l'instar des détroits maritimes, nos propres points d'appuis sont des atouts pour la France et ses partenaires.

Les DROM-COM, qui hébergent des bases et des moyens militaires permettant la sécurisation des territoires souverains comme des espaces communs, demeurent ainsi la clé de voûte de l'action de sécurité française dans l'Indopacifique. Ils constituent également des avantages majeurs en matière de coopération militaire, d'anticipation des crises et d'intégration régionale, dans des zones où nos partenaires ne possèdent parfois ni moyens ni points d'appuis. Port des Galets, à la Réunion, constitue le troisième port militaire français.

1. FAZSOI : forces armées de la zone Sud de l'Océan indien, FANC : forces armées en Nouvelle-Calédonie, FAPF : forces armées en Polynésie française, FFEAO : forces françaises aux Emirats arabes unis, FFDj : forces françaises à Djibouti.

## Les ambitions de la France pour la stabilité stratégique

Dans un contexte géostratégique en mutation, les ambitions de la France sont avant tout de préserver son influence et sa capacité d'action afin de maintenir un environnement sécuritaire propice à ses activités économiques et politiques, ainsi qu'à celles de ses partenaires.

Pour ce faire, les principes à l'origine de notre action sont :

- La défense et la promotion d'un ordre international multilatéral fondé sur le droit, comme le refus des ambitions unilatérales et des atteintes, potentielles ou avérées, à la liberté d'accès et de transit dans les espaces aéro-maritimes internationaux ;
- La préservation des équilibres stratégiques, la lutte contre le terrorisme transnational, contre la prolifération des armes de destruction massive et contre les opérations d'influence destinées à affaiblir la légitimité des régimes démocratiques.

Ces principes sont au fondement des quatre ambitions stratégiques pour la France dans l'Indopacifique :

1. Assurer et défendre l'intégrité de notre souveraineté, la protection de nos ressortissants, de nos territoires et de notre ZEE.
2. Contribuer à la sécurité des espaces régionaux par la promotion de coopérations militaires et de sécurité.
3. Préserver, avec nos partenaires, l'accès aux espaces communs dans un contexte de compétition stratégique et de durcissement des environnements militaires.
4. Participer au maintien de la stabilité stratégique et des équilibres militaires par une action internationale fondée sur le multilatéralisme.

Dans une zone qui compte sept des dix plus importants budgets de défense au monde (États-Unis, Chine, Arabie saoudite, Inde, France, Japon et Corée du Sud), l'accentuation des déséquilibres stratégiques et militaires constitue une menace latente dont les conséquences peuvent être globales.

Alors que plusieurs crises ouvertes persistent et que de nouvelles rivalités émergent, une rupture de la stabilité stratégique ou une dégradation durable de l'environnement sécuritaire régional aurait des répercussions immédiates sur nos intérêts politiques, économiques et potentiellement souverains.

Dans ce contexte, la France, nation de l'Indopacifique et membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, entend défendre ses intérêts et contribuer à la stabilité régionale par la promotion d'un ordre international multilatéral fondé sur le droit.

## 1.A. L'évolution des dynamiques stratégiques dans l'Indopacifique

L'Indopacifique est aujourd'hui marqué par une mosaïque de tensions auxquelles se superpose la compétition stratégique globale entre les États-Unis et la Chine. Cette dynamique, désormais plus affirmée, engendre un recul des efforts multilatéraux laissant place à une plus grande fragmentation des intérêts.

La conjonction de ces deux dynamiques intervient dans un moment historique de contraction de l'espace géopolitique. Le phénomène de mondialisation, marqué par l'accroissement des interdépendances et la réduction technologique du rapport entre l'espace et le temps, implique une proximité inédite et un rapport quasi-immédiat aux événements les plus éloignés. Les crises ne sont plus circonscrites régionalement et leurs effets de propagation sont aussi rapides qu'imprévisibles.

### 1.1. L'effet dimensionnant de la compétition stratégique sino-américaine

Après plusieurs décennies de montée en puissance, la République populaire de Chine (RPC) constitue aujourd'hui l'un des moteurs de l'économie globale et une puissance diplomatique et militaire de premier rang. Fort de ce nouveau statut, le régime chinois déploie internationalement son influence politique.

L'extension de l'influence de la Chine modifie profondément l'équilibre des ensembles régionaux en Asie du Nord-Est, du Sud-Est, dans l'océan Indien et jusque dans le Pacifique Sud.

Sur le plan stratégique, les convergences d'intérêts avec la Russie dans la contestation globale du modèle démocratique, le soutien apporté à la Corée du Nord, le rapprochement politique et militaire avec le Pakistan, les tensions frontalières avec l'Inde, les rapports de force autour des *Senkaku/Diaoyu* et en mer de Chine méridionale génèrent une incertitude profonde sur les implications de l'action chinoise.

L'accès aux espaces stratégiques communs est devenu l'une des priorités de la RPC qui, forte de ses nouveaux moyens militaires, cherche à redéfinir les rapports de force. Cette approche se heurte plus directement aux intérêts américains et a conduit les États-Unis, après plus d'une décennie d'engagement militaire au Moyen-Orient, à accélérer le basculement stratégique vers l'Asie.

Par-delà les effets d'interdépendance financière et commerciale, les États-Unis et la Chine sont engagés dans une compétition stratégique mondiale dont les principaux champs d'interactions sont situés dans l'Indopacifique. D'abord économique et technologique, cette rivalité est étendue au domaine militaire et dimensionnera, à moyen terme, la plupart des enjeux stratégiques régionaux et mondiaux.



La présence militaire américaine dans l'Indopacifique est donc amenée à évoluer. Recentré sur le Pacifique et la mer de Chine méridionale, le redimensionnement actuel des forces américaines est destiné à rendre le dispositif mieux adapté à ces nouveaux défis stratégiques. Face à l'accroissement inédit de la menace nord-coréenne, les alliances avec le Japon et la Corée du Sud restent, par la mise en œuvre de la dissuasion élargie, la meilleure garantie de stabilité en Asie du Nord-Est.

Toutefois, dans ce contexte de compétition, la possibilité de révoquer tout engagement jugé trop contraignant et la volonté de diminuer les ressources allouées aux instances multilatérales (ONU, contributions aux opérations de maintien de la paix) remettent en cause la crédibilité des efforts multilatéraux. Les grands compétiteurs stratégiques sont incités à recourir à l'action unilatérale.

Cette compétition stratégique plus ouverte vient se superposer aujourd'hui à des rivalités plus anciennes qui perdurent et se recomposent. La compétition stratégique entre l'Iran et l'Arabie Saoudite s'étend désormais graduellement à l'océan Indien, impactant la liberté de navigation dans les détroits et les équilibres régionaux.

Dans cette zone, le conflit historique entre l'Inde et le Pakistan comporte désormais une véritable dimension navale. Parallèlement, le rapprochement entre Islamabad et Pékin tend à complexifier l'équation militaire.

## 1.2. Le recul des efforts de concertation multilatérale

Au cours de la dernière décennie, le contexte stratégique a été marqué par l'émergence d'une nouvelle multipolarité et la contestation de l'ordre international par des initiatives unilatérales. La divergence des intérêts nationaux et l'asymétrie croissante des capacités participent d'une remise en cause graduelle des règles et institutions internationales héritées de la Seconde Guerre Mondiale, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies.

Ces évolutions défavorables se retrouvent en Indopacifique. L'autonomisation des ambitions entraîne un retour vers les rapports de force bilatéraux, au détriment des efforts multilatéraux de concertation. Cette dynamique produit un sentiment d'incertitude qui devient, dans un contexte de litiges ou de tensions, un facteur d'instabilité.

La volonté des États régionaux de garantir la stabilité a certes permis d'institutionnaliser, à divers degrés, les efforts multilatéraux de sécurité. Les initiatives telles que le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), l'*ASEAN Regional Forum* (ARF), l'*ASEAN Defence Ministers' Meeting* (ADMM), le *Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery* (ReCAAP), le *South Pacific Defence Ministers' Meeting* (SPDMM) ou encore le Forum des îles du Pacifique constituent, parmi

d'autres, d'importants outils de concertation. Toutefois, l'incertitude est renforcée par la fragilité des architectures régionales de sécurité, que ce soit dans l'océan Indien, en Asie ou dans le Pacifique.

Dans l'ensemble de la zone, en dépit des efforts initiés au cours des dernières décennies, le déficit de régulation et l'absence de consensus multilatéral sur les conditions d'accès et d'utilisation des espaces communs facilitent l'exercice des rapports de force entre États, ou à l'encontre d'acteurs non-étatiques.

Ces dynamiques concourent à l'érosion des principes multilatéraux dans une région déjà marquée par l'hétérogénéité des systèmes comme des ambitions politiques. Il en résulte une divergence d'intérêts qui participe à l'imprévisibilité stratégique et au retour de rivalités plus ouvertes.

## 1.3. La contraction de l'espace géostratégique

Dans le contexte de la mondialisation, la volonté des puissances régionales d'étendre leur influence et leurs capacités d'action au-delà de leurs périphéries impose une réflexion stratégique considérant la compression de la distance et du temps.

La segmentation géographique de l'Indopacifique est aujourd'hui dépassée par la volonté des puissances régionales d'y agir de manière durable et avec une plus grande allonge. La sécurité des espaces maritimes communs et des voies de communication redevient un enjeu. Le défi de leur protection – comme de leur surveillance – réduit considérablement la notion de limite ou de frontière.

Sur ces tracés qui relient l'Europe au Pacifique, en passant par l'océan Indien et la mer de Chine méridionale, la haute mer représente une zone de manœuvre dépendante des réseaux de bases et de points d'appuis portuaires, qui font l'objet d'enjeux spécifiques.

Les villes et infrastructures littorales sont autant de points de connectivité qui autorisent la continuité de l'action stratégique au cœur des ensembles continentaux, vers l'Afrique ou l'Asie centrale, par la création de nouveaux corridors terrestres. Par la mise en œuvre de son projet *Belt and Road Initiative* (BRI), la Chine est par exemple devenue l'une des principales forces d'entraînement de cette contraction de l'espace.

La stabilité et la sécurité de ces interfaces deviennent, elles aussi, un enjeu primordial, tant dans le domaine économique que pour les compétitions stratégiques et l'accès aux ressources. Il existe ainsi une interconnexion des intérêts aéro-maritimes et terrestres, qui ne peuvent plus être conçus séparément.

Dans ces nouvelles conditions, les crises peuvent se déplacer rapidement depuis leurs points d'éclatement et affecter, par continuité accidentelle ou exportation, des acteurs éloignés comme les pays européens. On ne peut exclure qu'une crise majeure en Asie du Sud-Est ait des répercussions immédiates sur le Nord-Est de l'océan Indien, ou que les rivalités stratégiques de l'océan Indien s'exportent au cœur de l'Afrique.

Du canal du Mozambique au Pacifique Sud, la continuité des espaces rend possibles de nouvelles interactions, à mesure que des coopérations émergent ou se consolident, reconstituant une nouvelle configuration stratégique dans l'intégralité de la zone. Il en résulte des interactions militaires renouvelées, voire inédites.

Désormais, la France et la Chine se retrouvent liées par la co-localisation de leurs forces à Djibouti. L'ancrage de la présence militaire chinoise autour de la base de Doraleh constitue une évolution majeure du contexte régional. Alors que la Chine était quasiment absente de l'océan Indien jusqu'en 2008, elle y est désormais présente en permanence et sans doute, à moyen terme, dans des proportions plus importantes.

Les nouvelles capacités de projection de l'armée populaire de libération (APL) vont engendrer une modification profonde des équilibres et des environnements militaires. Capable d'opérer dans l'intégralité de l'Indopacifique, la marine chinoise se déploie en Méditerranée et effectue des exercices conjoints avec les forces russes jusqu'en mer Baltique.

La mise en œuvre des ambitions chinoises entraîne mécaniquement une extension des dynamiques stratégiques et l'exportation d'enjeux jusqu'alors plus circonscrits.

La portée globale de l'action chinoise, si elle ne constitue pas le seul facteur de changement, redéfinit, par son ampleur, tout un ensemble d'équilibres et de relations dans l'intégralité de la zone.

Désormais, dans l'ensemble de l'Indopacifique, rivalités et compétitions sont moins contraintes par les effets de distance. La capacité des acteurs à opérer au-delà de leur périphérie modifie profondément les configurations de sécurité.

### **1.B. Les nouvelles configurations de sécurité**

L'évolution des dynamiques stratégiques dans l'ensemble de l'océan Indien et du Pacifique Sud génère de nouveaux alignements et impose aux acteurs régionaux une réflexion sur leurs politiques de défense.

Dans ce contexte, et alors que les pays européens ont réduit leurs capacités militaires au cours des années 2000, la majorité des États de l'Indopacifique a réinvesti de

manière importante dans ses appareils militaires, ceux-ci ayant gagné à la fois en volume et en sophistication.

Conjuguée à l'évolution des technologies, cette tendance débouche sur un durcissement général des environnements opérationnels et une rupture potentielle dans les équilibres régionaux, mais aussi mondiaux. De plus, l'équation stratégique a été fondamentalement complexifiée par l'émergence de la multipolarité nucléaire.

La mondialisation économique et informationnelle étend les domaines possibles de la confrontation à de nouveaux champs. Les acteurs, étatiques ou non-étatiques, voient la gamme de leurs options s'élargir à mesure que ces nouveaux domaines se développent et deviennent accessibles. Des modes d'action combinés, reposant sur l'association de capacités militaires et non-militaires, jouent aussi un rôle croissant dans les rapports de force et les équilibres sécuritaires.

### **1.4. Le durcissement des environnements militaires**

Pour faire face à la reconfiguration des rapports de force et aux enjeux spécifiques dans les espaces maritimes, de nombreux États de l'Indopacifique investissent dans les capacités à long rayon d'action à partir des espaces côtiers et, pour certains d'entre eux, dans des moyens navals hauturiers.

Une disparité très forte persiste toutefois entre les capacités navales des États-Unis et de la Chine, et celles des autres puissances régionales. Les pays littoraux sont dotés de moyens hétérogènes, dont les plus importants sont concentrés dans le nord de l'océan Indien et en Asie du Nord et du Sud-Est.

La majorité de ces pays a opté pour un renforcement des capacités dans le bas du spectre, ayant vocation à assurer la sécurisation de leurs approches et zones territoriales. Les puissances régionales sont quant à elles engagées dans une augmentation substantielle de leurs capacités d'action en haute mer.

Ce réarmement s'effectue selon quatre grandes tendances communes :

- le renforcement qualitatif et quantitatif des forces sous-marines ;
- le développement des capacités de frappe antinavires et contre la terre sous forme de missiles de croisière, ce à quoi il faut rajouter des capacités d'interdiction plus traditionnelles, comme l'usage des mines ;
- la mise en œuvre de meilleurs systèmes de surveillance C4ISR (satellites, radars, drones) qui accroissent la vulnérabilité des forces navales ;

- la recherche de forces aériennes capables d'opérer contre des cibles plus distantes.

Le développement de telles capacités militaires de signalement, d'intimidation ou d'interdiction influencera les configurations sécuritaires dans la région. Il modifiera également les équilibres capacitaires dans la zone et redéfinira les marges de manœuvre des États impliqués.

À l'horizon 2030, l'environnement opérationnel changera aussi en fonction de la capacité de la Chine et de l'Inde à déployer des groupes aéronavals (GAN) dans l'océan Indien et, dans le cas de l'APL, dans le Pacifique.

Ces évolutions s'accompagnent, dans le domaine aérien ou aéro-maritime, d'une augmentation sensible des capacités régionales. D'une part, la dissémination importante des systèmes sol-air au cœur des postures de déni d'accès ou d'interdiction, dépasse désormais les zones de souveraineté pour déborder sur les espaces internationaux. D'autre part, les systèmes de combat aériens (aéronefs, drones, chasseurs) deviennent plus performants, accroissent le niveau technologique de nombreuses armées et étendent considérablement la superficie des zones potentiellement non permissives.

Dans l'ensemble de l'Indopacifique, le développement des capacités de détection et la qualité croissante des instruments de recueil permettent une surveillance plus efficace des espaces aéro-maritimes et des étendues terrestres.

Cette transparence améliorée, la multiplication des armes de précision et l'allongement de leurs portées constituent les facteurs structurants d'une plus grande létalité du champ de bataille.

Le rehaussement des capacités et le durcissement substantiel des environnements opérationnels portent en germe un risque d'escalade. Les progrès dans la vitesse et la portée des vecteurs imposent une meilleure efficacité des chaînes de commandement et des prises de décisions en temps de crise.

Les rivalités politiques dans la région et le retour vers des rapports de puissance plus affirmés, mais aussi plus asymétriques, génèrent un risque dans l'interprétation des seuils d'action et de réaction.

### 1.5. La multipolarité nucléaire et les défis de la prolifération

La France est aujourd'hui confrontée au renforcement d'une multipolarité nucléaire militaire dont le centre de gravité est situé dans l'Indopacifique.

L'équation de la dissuasion est complexifiée par l'hétérogénéité des acteurs et leurs disparités capacitaires et doctrinales.

Le défi stratégique de la Corée du Nord, en premier lieu, change les équilibres régionaux et génère une crise de prolifération. Les avancées de Pyongyang sont destinées à éroder les garanties de sécurité américaines et à découpler les alliances régionales par l'élévation de la menace au niveau du chantage nucléaire. La Corée du Nord n'apparaît pas, à ce stade, prête à s'engager dans un processus concret de démantèlement de ses programmes nucléaire, balistique, chimique et biologique, mais en poursuit au contraire le développement. Dans l'intervalle, l'amélioration des capacités nord-coréennes augmente les risques de transferts proliférants vers le Moyen-Orient (armes de destruction massives et vecteurs), ce qui représente une menace directe pour l'Europe.

Le développement soutenu de l'arsenal nucléaire pakistanais constitue un second défi majeur. La multiplication des capacités tactiques alimente les incertitudes sur un abaissement potentiel du seuil d'emploi et pose la question des problèmes liés à la sécurité et à la sûreté de ces armes. La volonté d'Islamabad d'augmenter la portée de ses missiles au-delà du sous-continent relance dans le même temps les spéculations sur les objectifs de dissuasion poursuivis.

La Chine a lancé une vaste modernisation de ses capacités nucléaires, marquée par une augmentation du nombre de têtes (mirvage), un allongement des portées de ses vecteurs et une refonte de ses composantes navale et aérienne. Ces évolutions capacitaires n'ont jusqu'à présent pas entraîné de changement perceptible dans la doctrine officielle qui, en dépit d'un engagement historique en faveur du non-emploi en premier, demeure opaque.

Le retrait américain du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) aura une répercussion sur l'équilibre stratégique nucléaire avec la Chine et la Corée du Nord. La sortie de ce traité contraignant peut aussi bien, pour les États-Unis, représenter une opportunité de combler un vide capacitaire que de rouvrir des négociations élargies à d'autres acteurs que la seule Russie.

Dans ce contexte évolutif et instable, la lutte contre la prolifération doit demeurer une priorité. Le régime actuel doit être préservé, sauf à accepter le risque d'une prolifération en chaîne et d'une dissémination des armes de destruction massive (ADM) qui affecteraient la sécurité du continent européen, à portée de tels systèmes.

S'agissant de l'Iran, le *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPOA) adopté en 2015 est venu contraindre fortement, au moins jusqu'en 2025, le programme nucléaire iranien. Le retrait américain de l'accord, en l'absence de toute alternative, met à mal cet effort multilatéral d'encadrement des ambitions iraniennes dans le domaine nucléaire, sans proposer de solution politique, et ce alors que Téhéran demeure en possession d'un arsenal balistique opérationnel et diversifié en cours d'amélioration.

La prolifération des ADM dans l'Indopacifique, qu'elle repose sur le transfert de systèmes sophistiqués ou sur des transformations induites par les progrès technologiques, pourrait permettre de nouveaux moyens d'agression, de perturbation et de chantage aux puissances régionales comme aux acteurs non-étatiques.

Outre la banalisation de l'emploi des armes chimiques lors du conflit en Syrie (utilisations depuis 2013 d'ypérite, de chlore et de sarin), l'assassinat de Kim Jong-nam dans l'aéroport de Kuala Lumpur à l'aide d'un neurotoxique a signifié un abaissement dangereux du seuil d'acceptabilité de l'emploi de ces armes. Cette violation des efforts internationaux d'interdiction et de contre-prolifération rehausse le degré de la menace. Elle impose une posture plus intransigeante et des efforts mieux concertés afin de sanctionner cet abaissement du seuil d'emploi.

La réintroduction des agents chimiques ou biologiques dans l'éventail d'action conflictuel ou sub-conflictuel des États et des acteurs non-étatiques augmente les répercussions potentielles d'un acte terroriste, comme le niveau de chantage exercé dans le déroulement d'une crise qui s'appuierait sur de telles capacités.

### 1.6. De la transgression à l'agression : la multiplication des champs de coercition

Les compétitions stratégiques sont marquées par l'existence d'un nouveau *continuum* entre les niveaux de violence sub-conflictuels et l'affrontement armé. Les États agissent, ou sont amenés à agir, en employant des moyens militaires ou paramilitaires qui, tout en étant potentiellement violents, demeurent en deçà du seuil du conflit.

Dans l'Indopacifique, la multiplication des moyens entraîne une redéfinition des seuils et une incertitude sur l'escalade potentielle des tensions. L'intimidation stratégique et la transgression jouent un rôle essentiel dans la nouvelle structuration des rapports de force.

Qu'il s'agisse de mouvements de troupes dans des zones frontalières, d'essais de missiles balistiques, d'incidents dans des espaces internationaux ou de l'utilisation des vols militaires en direction et à proximité des espaces aériens nationaux des puissances riveraines, le signalement de la force et la volonté de mettre en œuvre une posture d'intimidation crédible s'exercent avec régularité.

La visibilité des moyens participe de ce processus d'intimidation, mais elle contribue aussi à changer les équilibres et à augmenter le coût, chez l'adversaire, d'un recours à la force armée.

Le signalement de la force, combiné à des moyens de pression diplomatique ou économique, tend à se répandre. Cette tendance entraîne un recul forcé des mécanismes

multilatéraux de concertation et ouvre la voie à des modes plus directs de coercition.

Les disputes territoriales fournissent à cet égard autant d'occasions d'employer concrètement ce type de pressions tout en restant sous le seuil du conflit ouvert, grâce à l'utilisation de moyens non-conventionnels (forces de sécurité publique ou unités paramilitaires, entre autres). Aussi est-ce bien la combinaison graduelle de ces moyens non-conventionnels avec des capacités militaires traditionnelles qui fonde l'efficacité de ce mode d'action : il permet de moduler plus facilement le seuil d'agressivité et offre une plus grande réversibilité.

Il s'agit là d'une tendance inscrite dans le long terme, complexifiant à la fois l'analyse et l'adéquation politique des réponses. La distinction complexe entre les pressions, les contraintes et la coercition va demeurer au cœur de la réflexion sur le dimensionnement de la réponse militaire.

En outre, cette phase récurrente – voire continue – de tension sub-conflictuelle s'est déportée de manière irréversible dans les espaces numérique et exo-atmosphérique.

Considéré comme un champ de confrontation à part entière, l'espace numérique fait l'objet d'une compétition intense. L'utilisation agressive et criminelle de cet espace par des acteurs étatiques, comme la Corée du Nord, ou non-étatiques, comme les groupes djihadistes, impose une redéfinition des systèmes de défense, d'identification et d'attribution des actes afin de pouvoir répondre, prévenir et dissuader.

Dans cet environnement, les composants technologiques sont autant de vulnérabilités potentielles. Les moyens d'acheminement des ressources, comme les oléoducs, ou de transit des données numériques, comme les câbles sous-marins, constituent des enjeux de sécurité à part entière. Aujourd'hui, 95% du trafic internet intercontinental transite sous les océans à travers un réseau de plus de 1,2 millions de kilomètres, dont près de la moitié sont dans l'Indopacifique.

L'espace exo-atmosphérique est lui aussi investi par les logiques de compétition stratégique et de transgression. Les nouvelles manières de concevoir et d'exploiter les systèmes spatiaux (*new space*), la concurrence émergente dans les services de navigation (système chinois *Beidou* contre *GPS* américain), mais aussi les progrès réalisés dans l'observation, la détection et le suivi des activités navales et terrestres font de l'espace exo-atmosphérique une zone à très haute valeur stratégique, notamment dans le cadre des enjeux propres à l'Indopacifique.

Au regard de l'étendue de la zone, le développement et la possession de capacités de couverture tout temps de ces espaces maritimes et terrestres constituent un défi majeur. Le potentiel des puissances à initier des ruptures

de service (brouillages ou systèmes antisatellites) est devenu une extension directe des rivalités militaires déjà à l'œuvre.

Dans ce domaine aussi, le déploiement plus important de systèmes militaires et duaux va accroître la compétition, complexifier l'équation entre l'attaque et la défense et étendre le *continuum* entre coercition et conflit. Cette dynamique est appelée à se poursuivre et demeurera donc fondamentale dans les défis sécuritaires en Indopacifique.

## 2. Enjeux et priorités de la France: autonomie stratégique et engagement multilatéral

Le discours prononcé par le Président de la République en Australie, à Garden Island, en 2018, fixe quatre directions pour l'action de la France en Indopacifique : 1) la résolution des différends par le dialogue, 2) la contribution à la sûreté et la sécurité de la région, 3) l'appui au renforcement de la souveraineté des États et 4) la lutte contre le changement climatique.

Les efforts du ministère des Armées en Indopacifique permettent des avancées substantielles dans la mise en œuvre de ces orientations.

L'évolution des dynamiques sécuritaires dans l'intégralité de la zone oblige aujourd'hui la France à redéfinir ses priorités stratégiques en fonction des risques et des menaces pesant sur ses intérêts comme sur ceux de ses partenaires. Conformément aux principes et aux valeurs qui caractérisent son engagement international, la France entend mener une action autonome et souveraine à partir de ses territoires, tout en contribuant activement aux efforts multilatéraux de sécurité dans les espaces communs.

Qu'elle agisse à partir de ses bases opérationnelles avancées à Djibouti et à Abu Dhabi, ou de ses DROM-COM, la France demeurera un partenaire engagé afin de garantir la sécurité et la stabilité des espaces où elle a des intérêts.

Les forces françaises de l'Indopacifique doivent pouvoir évoluer dans un environnement en recomposition rapide. L'ensemble des fonctions stratégiques est ici concerné. Le renforcement régional des capacités militaires sur l'ensemble du spectre va rendre les conflits armés potentiellement plus durs, tandis que le déploiement de modes d'action combinés augmente les risques d'incidents graves et d'escalades non maîtrisées. La consolidation de ces fonctions demeure donc essentielle afin de garantir la pérennité et la crédibilité de notre action sur le long terme.

Pour la France, cette ambition signifie un réinvestissement dans des forces prépositionnées et la conservation des dispositifs souverains permettant d'agir dans la profondeur stratégique, loin de l'Europe.

Outre ces dispositifs durables, les actions de prévention, de connaissance et d'anticipation incluent également des déploiements ponctuels ou récurrents destinés à affirmer notre présence et à soutenir nos partenaires et alliés investis dans la stabilisation de zones de tensions.

### 2.1. Défendre l'intégrité de notre souveraineté et assurer la protection de nos ressortissants, de nos territoires et de nos zones économiques exclusives

La protection du territoire national, des citoyens français et la préservation des fonctions essentielles de la Nation constituent le cœur de notre stratégie de défense et de sécurité nationale.

Dans l'Indopacifique, la protection des DROM-COM est assurée par un dispositif militaire optimisé au plus juste face aux deux grandes menaces qui pèsent aujourd'hui directement sur nos territoires :

- la persistance des menaces transnationales, comme le terrorisme d'inspiration djihadiste et la criminalité organisée ;
- les effets d'érosion et de contestation de notre souveraineté dans le cadre des évolutions stratégiques régionales.

L'espace indopacifique est caractérisé par l'étendue et l'intégration des flux commerciaux, humains et politiques qui le traversent. Ces dynamiques sont mises à profit par les réseaux djihadistes et les acteurs de la criminalité organisée dont les activités, généralement découplées, trouvent parfois des terrains d'action communs. La ramification et la résilience de ces organisations constituent un défi permanent pour les efforts de sécurité régionaux.

En effet, il n'est pas exclu que les mouvements d'obédience djihadiste parviennent à se disperser et, quittant le centre de gravité du Levant où se situe encore aujourd'hui leur effort politico-militaire, relocalisent tout ou partie de leurs réseaux dans l'espace indopacifique, en particulier dans l'ouest de l'océan Indien. La faiblesse de nombreuses autorités étatiques, la fragmentation des pays, la marginalisation des populations et la persistance des conflits offrent des opportunités de recrutement et présentent tous les facteurs favorables à des reconfigurations du phénomène djihadiste.

Dans le même temps, le morcellement des juridictions, les crises de gouvernance et la faiblesse des moyens de contrôle facilitent le développement et l'activité des organisations criminelles transnationales.

L'immensité des ressources naturelles et l'accroissement de la demande, par la multiplication des marchés illicites, contribuent à la rentabilité de ces activités criminelles et à l'augmentation des niveaux de violence associés.



Dans ce contexte, la maîtrise des approches directes des DROM-COM et la surveillance des espaces souverains requièrent la mise en œuvre de moyens et de savoir-faire spécifiquement militaires. Ces efforts sont complémentaires de ceux des autres administrations de l'État visant à surveiller et à protéger le territoire national.

Ils imposent une lutte intransigeante et continue contre le narcotrafic, les filières d'immigration clandestine et les activités de pillage des ressources naturelles. Celle-ci passe par la surveillance et la protection continue de nos frontières et de notre ZEE, par lesquelles transitent potentiellement ces activités illégales qui gagnent en sophistication.

Afin de remplir au mieux ces missions, il peut être nécessaire de déployer ponctuellement des capacités de haut du spectre pour répondre à des menaces comme le terrorisme maritime ou des tentatives d'incursion et de transgression de nos eaux souveraines.

Plus grave, dans le contexte d'une remise en question des équilibres régionaux, les actes de transgression commis par des acteurs civils ou paramilitaires peuvent constituer des moyens de pression et de contestation de nos prérogatives souveraines. Combinée à des activités illicites, la régularité de telles actions peut contribuer à éroder graduellement l'autorité de l'État.

À l'appui d'une volonté politique, les armées doivent donc demeurer capables de conduire une démonstration de puissance afin de prémunir nos territoires et nos espaces de souveraineté contre des scénarios de cette nature.

Conformément aux orientations définies dans la Revue stratégique, seul le maintien des dispositifs terrestres et d'une capacité aéro-maritime crédible et optimisée dans ces zones permettra à la France d'assurer pleinement l'étendue de ses missions, tout en garantissant l'intégrité de ses prérogatives.

## **2.2. Contribuer à la sécurité des espaces régionaux autour de nos DROM-COM par la promotion de coopérations et de synergies dans le domaine militaire**

La défense des intérêts souverains de la France dans l'Indopacifique ne peut être conçue en dehors de notre participation aux efforts de sécurité régionaux.

Les armées sont des contributeurs essentiels à la stabilité de ces zones cruciales pour nos intérêts de sécurité. Au-delà de leurs activités dans nos espaces souverains, elles agissent sur les environnements régionaux par un engagement opérationnel dans les zones de crises, la fourniture d'une garantie de sécurité à nos partenaires et l'entretien d'une coopération de défense fondée sur la réciprocité des intérêts.

Les partenariats et coopérations opérationnelles noués par la France dans l'Indopacifique ont pour objectif de faciliter des engagements conjoints. Ils reposent sur une convergence politique et des solidarités de fait qui tiennent compte de nos priorités respectives.

Dans la majorité des configurations régionales en Indopacifique, la France entretient et recherche des partenariats bilatéraux ou multilatéraux afin d'assurer au mieux ses missions, tout en permettant à ses partenaires de faire de même.

Par cette action globale, mais différenciée, la France entend promouvoir la stabilité régionale et la sécurité des espaces autour de ses DROM-COM.

Dans le sud-ouest de l'océan Indien, les Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), déployées à la Réunion et à Mayotte, sont destinées à garantir la protection du territoire national et la sécurité des approches.

Ces forces de souveraineté jouent un rôle central dans la coopération de sécurité régionale à travers un large nombre d'opérations communes et de formations. Grâce à leur capacité d'intervention rapide, les FAZSOI assurent une surveillance continue des territoires et ZEE contre des menaces telles que la piraterie, les activités maritimes illégales ou l'immigration clandestine.

Elles jouent aussi un rôle de premier plan en matière d'évacuation de nos ressortissants dans la région, de lutte contre les catastrophes naturelles et de déploiement de l'aide humanitaire. Dans le cadre de ces missions souveraines, le dispositif des FAZSOI permet à la France de conserver une plateforme de projection de forces aéroterrestres et maritimes dans une région soumise aux dynamiques de la compétition stratégique, mais où nos alliés et partenaires ne possèdent que peu de capacités d'action.

Dans le Pacifique Sud, les forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) et les forces armées en Polynésie française (FAPF) permettent à la France d'assurer la sécurité de ses territoires, de ses ZEE et de ses espaces aériens souverains.

Cette capacité de protection et de surveillance est étendue, en vertu de leur zone de responsabilité permanente, aux approches territoriales de la Mélanésie et de la Polynésie. Ces dispositifs aident la France à remplir des missions régionales au-delà de ses zones souveraines, en coopération étroite avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et au profit des États insulaires.

Les forces françaises suivent au plus près les évolutions stratégiques régionales et la modification des environnements de défense. Cette capacité d'analyse reconnue nourrit la coopération avec nos grands

partenaires (*Pacific Quadrilateral Defence Coordination Group* ou Pacific QUAD, composé de l'Australie, des États-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande). La permanence de nos capacités et infrastructures, comme le savoir-faire de nos forces dans le Pacifique, constituent le gage de la crédibilité de notre présence, de notre contribution à la sécurité et de notre soutien envers nos partenaires. La réalisation de ces missions impose qu'une attention particulière soit maintenue à l'égard des évolutions sécuritaires dans les espaces communs.

### 2.3. Préserver, avec nos partenaires, un accès libre aux espaces communs

L'intégrité des voies d'accès aéro-maritimes et des interfaces terrestres qui innervent l'ensemble de l'Indopacifique constitue un enjeu de défense spécifique pour la France, mais aussi plus largement pour l'Europe.

L'intérêt majeur de ces voies de transit international s'explique fondamentalement par le besoin de garantir nos approvisionnements stratégiques et de préserver leur ouverture intégrale pour la sécurité et la prospérité économique et commerciale de l'Europe.

Dans la mesure où certains passages internationaux pourraient faire l'objet d'un enjeu spécifique d'appropriation, la France s'oppose à toute tentative de fait accompli, de modification unilatérale des dispositifs existants et de contestation du droit international par l'utilisation de la force.

Puissance fondatrice de l'Union Européenne, la France veillera spécifiquement à ce que les passages et détroits internationaux demeurent ouverts et libres d'accès, sans qu'aucun dispositif graduel ne puisse constituer une éventuelle entrave et entraîner une vulnérabilité des pays européens, tout en les encourageant à contribuer à cet effort.

Cet objectif nous impose de contribuer activement à la sécurisation de ces espaces communs par nos forces de présence et notre participation à des opérations multilatérales.

Cette volonté stratégique explique que la France ait noué des accords de défense engageants avec les Émirats Arabes Unis, le Qatar et le Koweït, auxquels se rajoute une relation historique de confiance avec Djibouti. La contribution opérationnelle de nos armées passe ainsi par un engagement à plusieurs niveaux, afin de favoriser l'établissement d'environnements sûrs et de réduire les tensions.

À partir de Djibouti, le déploiement de ses capacités interarmées permet à la France de concourir à la sécurisation des voies maritimes et à la lutte contre la piraterie. Dans le cadre de l'opération *Atalante*, sous mandat de l'UE, les efforts multilatéraux, soutenus par

l'action conjointe de la diplomatie et des acteurs pour le développement, ont permis de réduire notablement la piraterie. Il convient toutefois de maintenir notre contribution afin d'en éviter la résurgence. La participation active de la France à la sécurité maritime s'effectue également de manière autonome, avec la présence permanente d'un navire, en partenariat avec notre allié américain ou dans un cadre multilatéral au sein de la *Combined Maritime Forces*.

De même, elle continuera d'agir et d'appuyer ses alliés et partenaires dans leurs efforts pour assurer la pleine intégrité des espaces communs et contrer d'éventuelles initiatives déstabilisatrices.

En coordination avec ses partenaires, elle luttera contre les initiatives fragilisant les normes et le droit international (qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques, semi-étatiques ou privés) dans les espaces géographiques dont elle possède, ou partage, la responsabilité.

Notre action en faveur de la libre circulation s'inscrit dans notre engagement pour un environnement sûr et régulé par le droit.

En Asie du Sud-Est, notre engagement stratégique, porté par des déploiements réguliers et des coopérations bilatérales approfondies, assure la promotion du droit international, le soutien des efforts multilatéraux de concertation et met en œuvre notre engagement en faveur de la résolution pacifique des conflits.

Dans les régions distantes, où la France ne possède pas de points d'appui souverains et où la coopération militaire est structurellement distendue, notre influence doit reposer sur une approche plus globale, utilisant tous les outils régaliens à disposition. Dans ce cadre, les coopérations d'armement sont amenées à jouer un rôle important, car elles créent des relations étroites et inscrites dans la durée. Ces coopérations permettent de bâtir un socle d'intérêt commun sur la base duquel des coopérations militaires et une interopérabilité peuvent être envisagées lorsque les circonstances nécessitent une montée en puissance. Forte de son expérience de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la France entend mettre en avant son savoir-faire opérationnel afin de contribuer, auprès de ses partenaires, à la réduction des tensions régionales.

Déjà active dans plusieurs enceintes multilatérales de dialogue en Indopacifique, comme le *South Pacific Defence Ministers' Meeting* (SPDMM), la France a entamé une démarche de rapprochement de l'*Asean Defence Ministers' Meeting Plus* (ADMM-Plus), enceinte réunissant les ministres de la défense de l'ASEAN et des pays partenaires.

## 2.4. Participer au maintien de la stabilité stratégique par une action globale fondée sur le multilatéralisme

Dans le nord-ouest de l'océan Indien, la France contribue directement à la stabilité par la mise en œuvre de moyens opérationnels du haut du spectre. Reposant sur une coopération régionale approfondie, la présence militaire française est destinée à préserver nos capacités d'engagement et notre liberté de mouvement, du Golfe au canal de Suez.

La présence des forces françaises sur les territoires djiboutien (FFDj) et émirati (FFEAU) permet de mettre pleinement en œuvre nos coopérations en matière de défense et d'agir régionalement pour la sécurité.

Les opérations de lutte contre Daech au Levant à partir de notre base avancée à Abu Dhabi demeurent l'exemple concret de notre implication auprès de nos partenaires afin de combattre une menace commune.

Face à l'évolution des menaces dans cette partie de l'Indopacifique, la France conservera son engagement auprès de ses partenaires afin de maintenir les équilibres de puissance et garantir la stabilité.

Le choix de cette implication repose sur des principes politiques qui fondent le multilatéralisme : défense des valeurs démocratiques de la liberté et des droits humains, promotion du dialogue dans la résolution des conflits et garantie de la libre-circulation des biens dans le respect du droit international.

Dans le contexte d'une remise en cause globale des efforts multilatéraux et d'un durcissement de la compétition stratégique, la France entend contribuer activement à la stabilité par la promotion et le respect des valeurs et principes du multilatéralisme.

La préservation de la stabilité stratégique dans l'Indopacifique passe ainsi aujourd'hui par un renouvellement de la lutte contre la prolifération. Le respect et la mise en œuvre des sanctions internationales, la participation aux opérations multilatérales de sécurisation et le renforcement des capacités de nos partenaires constituent les priorités de notre action en la matière.

À partir de ses plateformes militaires dans les DROM-COM et de ses forces de présence, la France entend lutter spécifiquement contre les filières de la prolifération balistique, nucléaire, chimique et biologique. Cette volonté présuppose l'entretien de la coordination existante avec nos alliés et partenaires dans des structures telles que le G7, le *Nuclear Suppliers Group* (NSG) ou la *Proliferation Security Initiative* (PSI), entre autres. Elle implique aussi que les armées françaises déploient ponctuellement des moyens afin d'appuyer les efforts de leurs alliés, comme dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil

de Sécurité des Nations Unies à l'encontre de la Corée du Nord.

Conformément à son engagement pour le multilatéralisme, la France continuera d'apporter son soutien et sa participation aux opérations sous mandats de l'ONU et de l'UE dans l'Indopacifique.

Les capacités d'action de la France dans l'Indopacifique ouvrent une opportunité de mobilisation des partenaires européens qu'elle entend saisir. La France poursuivra ainsi la sensibilisation des pays de l'UE à l'investissement stratégique dans une zone où la majorité d'entre eux possède des intérêts. Le durcissement de la compétition stratégique dans l'Indopacifique pourrait avoir des répercussions directes sur la sécurité européenne. Il convient donc de développer dès à présent des échanges entre Européens, dans le cadre, par exemple, d'un groupe de travail dédié de l'Initiative européenne d'intervention (IEI), afin de préparer le suivi et l'analyse de l'évolution stratégique de la région.

À partir de ses activités dans ses territoires et zones de déploiement opérationnels, la France entend fédérer des partenaires, en Europe et au-delà, susciter leur confiance et bâtir des relations de défense pouvant déboucher sur une véritable interopérabilité.

Conformément aux orientations initiales du Livre blanc et de la Revue stratégique, la contribution de la France à la sécurité et la stabilité stratégique de l'Indopacifique continuera de reposer sur une action multilatérale concertée et un renforcement de nos partenariats de défense.

Dans cette perspective, elle continuera d'approfondir sa politique d'armement maîtrisée vers ses partenaires en Indopacifique, par l'ouverture de sa coopération industrielle et le contrôle des transferts de technologies et de savoir-faire auxquels s'adosseront des offres de formation et de soutien logistique. Le but recherché sera de renforcer notre coopération militaire pour développer, à terme, une véritable interopérabilité.

## 3. Les engagements de la France et leur mise en œuvre

La France, puissance européenne aux responsabilités globales et nation de l'Indopacifique, entend agir dans cet espace pour continuer d'y promouvoir ses valeurs et défendre ses intérêts :

- fondamentaux, afin d'assurer l'intégrité de son territoire ultra-marin, de ses approches maritimes et aériennes, le libre exercice de sa souveraineté et la protection de sa population ;
- stratégiques, pour garantir la liberté des échanges et l'accès aux espaces communs, indispensables à la sécurité



et à la prospérité du pays, tout en soutenant la stabilité et le développement des régions de son voisinage ;

- de puissance, qui découlent de ses responsabilités de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'État doté de l'arme nucléaire, notamment en termes de lutte contre la prolifération, de respect des traités et de préservation de la stabilité stratégique.

Les enjeux de défense et de sécurité dans l'Indopacifique étant partagés avec l'ensemble de ses alliés et partenaires européens, la France entend mobiliser ceux-ci, ainsi que les instances communautaires, autour d'une ambition commune.

Ces principes et intérêts sont déclinés dans les champs de la défense et de la sécurité selon plusieurs lignes d'effort politiques et opérationnelles.

Compte-tenu des évolutions stratégiques, la France renforcera la défense de ses espaces de souveraineté, dans une approche interministérielle à laquelle le ministère des Armées apportera une contribution significative. Elle consolidera ses partenariats de sécurité et de défense, selon une logique différenciée et inclusive, et en priorité avec ses grands partenaires stratégiques. La France soutiendra également le développement d'architectures régionales et de formats multilatéraux de coopération. Gages de stabilité stratégique, ces coopérations bilatérales et multilatérales permettront d'identifier et de mettre en œuvre des réponses collectives adaptées aux enjeux régionaux comme globaux.

### **3.1. Renforcer la défense de nos ressortissants, de nos territoires et de notre zone économique exclusive**

Face aux risques, aux menaces et aux contestations pesant toujours plus directement sur ses territoires ultramarins, leurs populations et leurs ressources, la France entend renforcer la protection de ses intérêts souverains et sa capacité à agir dans tous les domaines où ceux-ci seraient mis en cause.

Pour ce faire, elle s'appuiera en particulier sur les moyens du ministère des Armées, dont les implantations des forces de souveraineté permettent l'acheminement et le déploiement rapide de capacités supplémentaires, en fonction des circonstances.

L'activité de ces forces sera renforcée dans trois domaines en particulier : la connaissance et l'anticipation, la protection et la prévention.

La connaissance et l'anticipation impliquent l'exercice d'une vigilance accrue à l'égard des évolutions sécuritaires régionales, notamment celles susceptibles d'avoir des conséquences, directes ou indirectes, sur nos espaces souverains. Cette attention portera en particulier sur

l'implication de puissances extérieures, dans tous les domaines (diplomatique, économique, militaire, culturel et social).

L'implantation ou le développement de mouvances radicales et de groupes terroristes, notamment islamistes, continuera également de faire l'objet d'une vigilance élevée.

La protection passera par une présence plus affirmée et un meilleur partage de l'information maritime dans nos espaces souverains. Il s'agira de mieux détecter les signaux faibles et d'anticiper le développement de nouvelles menaces, tout en adressant un message ferme et dissuasif à l'encontre des stratégies de contestation de nos droits nationaux ou d'appropriation de nos ressources.

La prévention impliquera une intégration plus étroite avec les autres services de l'État afin d'apporter les réponses multidimensionnelles nécessaires à l'ensemble des risques et des menaces sur nos intérêts.

Indispensable aux volets protection et prévention, le dispositif Outre-mer et à l'étranger constitue un incontournable outil de défense, d'influence et d'entraînement de nos partenaires régionaux. Complété temporairement par des renforcements capacitaires et la projection de capacités aéroterrestres embarquées (type mission *Jeanne d'Arc*), ce dispositif permanent contribue à la crédibilité de notre posture ainsi qu'à la réassurance de certains de nos partenaires.

### **3.2. Contribuer, avec nos partenaires européens, à la stabilité stratégique et au développement du multilatéralisme**

La France soutient résolument les efforts visant à préserver la stabilité stratégique dans un espace où sont présentes la majorité des puissances nucléaires.

La prévention des tensions et des risques de conflit ou d'escalade entre États, aux conséquences potentiellement catastrophiques, suppose un engagement résolu en faveur du droit international, le refus des rapports de forces, l'instauration de normes et de règles de comportement communes, ainsi que la lutte contre la prolifération et la limitation de la course aux armements.

Pour ces raisons, elle entend promouvoir les approches multilatérales et prendre une part plus affirmée dans les instances régionales de concertation et de dialogue. Elle soutient également une présence accrue de l'Union Européenne au sein de ces dispositifs.

#### **3.2.1. Garantir le respect du droit international**

La France continuera de défendre le respect du droit international, condition du maintien de la liberté de navigation et de survol dans tous les détroits internationaux

et les espaces communs. À ce titre, elle refuse les interprétations du droit qui seraient non-conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et continuera d'exercer sa liberté de circulation partout où celui-ci le permet, en particulier dans le détroit d'Ormuz et en mer de Chine méridionale, où elle soutient le dialogue entre les parties ainsi que la mise en place d'un code de conduite contraignant.

La France assurera également un suivi attentif du développement des capacités d'anti-accès et de déni de zone de certaines puissances régionales.

### 3.2.2. Consolider le régime de non-prolifération

En tant que membre du P5, la France participe activement à la lutte contre la prolifération et à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle porte une attention particulière, avec ses alliés et partenaires, aux transferts de technologies permettant le développement d'armes de destruction massive ou qui seraient en violation des règlements internationaux sur les armes radiologiques, biologiques et chimiques.

Elle continuera notamment de participer à l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération (*Proliferation Security Initiative*), par des exercices et des actions d'interception. Elle s'investira également davantage au sein des « Partenaires maritimes », initiative américaine destinée à renforcer la mise en œuvre du volet maritime des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies visant la Corée du Nord, par l'envoi de moyens de surveillance aéro-maritimes.

En Asie du Sud, la France restera vigilante à l'égard des initiatives proliférantes susceptibles de déstabiliser la sécurité internationale. Elle soutiendra les efforts de l'Inde et du Pakistan visant à conduire un dialogue bilatéral pour trouver une solution pacifique à leurs différends.

En Asie du Nord-Est, la France soutient les efforts de la communauté internationale et de la Corée du Sud pour l'établissement d'une paix durable dans la péninsule coréenne tout en rappelant que l'objectif final demeure la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. La France, en tant que signataire de la Déclaration des seize puissances, maintiendra une présence au sein du Commandement intégré des Nations Unies en Corée du Sud (United Nations Command, UNC), laquelle lui permet d'observer l'évolution de la situation de la péninsule coréenne au plus près.

### 3.2.3. Renforcer les processus multilatéraux de dialogue et de concertation

Considérant le multilatéralisme comme un pilier de la stabilité internationale, la France participe aux organisations et enceintes régionales de l'Indopacifique (ShangriLa Dialogue, Seoul Defence Dialogue, Tokyo

Defence Forum, dialogue d'Oulan-Bator, Beijing Xiangshan Forum, entre autres).

Dans l'océan Indien, la France œuvrera, conjointement avec ses grands partenaires (Inde, Australie) et avec les pays de l'Union Européenne, au renforcement de l'*Indian Ocean Naval Symposium* (IONS) qu'elle présidera pour deux ans à partir de 2020. Elle portera un effort particulier en matière d'assistance humanitaire et de gestion des catastrophes naturelles, et de lutte contre la piraterie et les trafics illicites. La France contribuera également au renforcement de la Commission de l'océan Indien. Elle poursuivra ses démarches d'adhésion à l'*Indian Ocean Rim Association* (IORA), dont elle est partenaire de dialogue.

En Asie, la France souhaite rejoindre les instances internationales dédiées, entre autres, aux thématiques de la sûreté et de la sécurité maritime. Ses efforts porteront particulièrement sur l'*ASEAN Defence Ministers' Meeting Plus* (ADMM-Plus), le *Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery Against Ships in Asia* (ReCAAP) et le forum *Heads of Asian Coast Guard Agencies Meeting* (HACGAM).

Dans le Pacifique Sud, l'accord FRANZ et le *Pacific Quad* constituent les piliers opérationnels d'une architecture régionale de sécurité, dont la gouvernance politique doit désormais être consolidée. La réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud (*South Pacific Defence Ministers' Meeting*, SPDMM), à laquelle la France siège, en est l'enceinte désignée. Elle s'investira également dans les initiatives régionales thématiques, telle que la future organisation pour la sécurité environnementale dans le Pacifique (*Pacific Environmental Security Partnership*).

La France coordonnera ses démarches avec l'Union Européenne et ses États-membres, ainsi qu'avec le Royaume-Uni, avec lesquels elle encouragera l'élaboration de positions conjointes dans la région Indopacifique. Dans les enceintes européennes, elle proposera la création de dialogues spécifiques sur les enjeux de sécurité et la concertation dans l'Indopacifique.

## 3.3. Concourir à la paix et à la sécurité en coopération

La France partage avec les États-Unis, l'Inde, l'Australie et le Japon, les mêmes valeurs et les mêmes préoccupations à l'égard des défis émergents. Outre la relation de défense particulièrement forte que nous entretenons avec les États-Unis, qui porte sur des enjeux globaux, les partenariats stratégiques que nous entretenons avec ces États jouent un rôle crucial pour préserver la stabilité dans l'Indopacifique et prévenir les logiques unilatérales.

Les États-Unis sont un allié historique et un partenaire fondamental de l'espace indopacifique, en raison de la convergence de nos intérêts de défense et de sécurité et du haut niveau d'interopérabilité entre nos forces.

La coopération bilatérale et la coordination de nos actions seront renforcées dans de nombreux domaines. Le dialogue bilatéral de sécurité et de défense portera prioritairement sur le Pacifique Sud et l'océan Indien, zones d'intérêt commun.

Tout en conservant son autonomie d'appréciation et d'action, la France soutiendra les initiatives multilatérales portées par les États-Unis intéressant notre sécurité commune.

La communauté de valeurs et d'intérêts qui nous lie à l'Inde, à l'Australie et au Japon se traduit d'ores et déjà par des dialogues bilatéraux réguliers et de haut niveau. Les coopérations militaires bilatérales, facilitées par l'adoption d'accords intergouvernementaux de soutien logistique, seront accrues afin d'améliorer l'interopérabilité de nos forces. En complément de ces relations bilatérales renforcées, des formats de coopération trilatéraux seront recherchés, en tant que de besoin.

Avec l'Inde, l'objectif de la France est de maintenir une relation de défense privilégiée, gage d'autonomie stratégique pour nos deux pays. La France soutient la politique de « *Make in India* » mise en œuvre par le gouvernement indien. Afin de contribuer conjointement à la sécurité de l'océan Indien, notre coopération bilatérale avec l'Inde sera également développée au niveau stratégique comme opérationnel.

La coopération en matière de sécurité et de défense avec l'Australie constitue un fondement majeur de notre relation bilatérale. L'approfondissement de cette relation permettra de consolider notre engagement conjoint dans le Pacifique Sud, et de développer des actions coordonnées pour la stabilité stratégique en Asie. Dans le sillage du programme des futurs sous-marins australiens, le développement de la coopération industrielle de défense sera recherché.

La France souhaite également agir de concert avec l'Australie pour renforcer la gouvernance des espaces communs (maritime, aérien et spatial) ou partagés (cyberespace) afin de garantir un accès libre, ouvert et sûr à ceux-ci, conformément au droit international.

Le Japon constitue un partenaire majeur pour le renforcement du droit international et la liberté de circulation dans l'espace indopacifique. La France souhaite augmenter la fréquence de nos échanges et exercices. La France pourra aussi appuyer le Japon dans le développement de ses capacités de défense. Sur le modèle du premier projet conjoint en matière de guerre des mines, la France proposera de nouvelles perspectives de coopération en matière d'innovation technologique.

### 3.4. Participer, par des coopérations différenciées, à la stabilité des régions où nos forces sont présentes

La France poursuit des coopérations de défense différenciées afin de garantir la protection de notre souveraineté et de nos intérêts et contribuer à la stabilité et au développement des régions où ses forces sont présentes.

Dans la zone nord de l'océan Indien, de Djibouti au détroit d'Ormuz, la France souhaite garantir la liberté de circulation sans restriction afin de préserver sa liberté de manœuvre et celle de ses partenaires. La France souhaite jouer un rôle central dans la défense et la protection de Djibouti en contribuant notamment à la modernisation de ses forces.

Les possibilités de coordonner nos actions avec nos partenaires européens et américains seront explorées. Par ailleurs, la France développe sa coopération bilatérale avec l'Éthiopie et demeure prête à soutenir la reconstitution à terme de l'ensemble des composantes de ses forces armées.

Le débouché du golfe Arabo-Persique constitue également un espace prioritaire pour la France. Face aux tensions interétatiques qui pourraient déstabiliser la région et porter atteinte à nos intérêts nationaux, la France encourage les initiatives de médiation régionale.

Dans le sud-ouest de l'océan Indien, la France souhaite contribuer à la mise en place de cadres régionaux de concertation et à l'accroissement des capacités de ses voisins.

À cet égard, elle soutient les dynamiques de renforcement des forces armées et des capacités maritimes de ses partenaires.

Dans le Pacifique Sud, l'action politique et militaire de la France visera à soutenir la stabilité régionale et la souveraineté des États insulaires. Elle y agira en coordination étroite avec ses partenaires dans la région (Australie, Nouvelle-Zélande et États-Unis).

Le renforcement des coopérations trilatérales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, notamment sur les opérations de secours en cas de catastrophe naturelle (accord FRANZ) et de sécurité maritime (*Pacific Quad*), sera recherché. La France poursuivra ses coopérations bilatérales de défense avec les États insulaires.

### 3.5. Soutenir le renforcement de l'autonomie stratégique de nos partenaires en Asie du Sud-Est au sein d'une architecture régionale consolidée

La France soutiendra le renforcement de l'autonomie stratégique de ses partenaires d'Asie du Sud-Est. Elle développera une approche régionale coordonnée et recherchera des opportunités de coopérations multilatérales, dans le cadre de l'architecture régionale de sécurité existante.

La France partage une analyse commune des principaux défis de l'Asie du Sud-Est avec Singapour. La confiance mutuelle élevée liant nos deux États permettra d'approfondir notre relation de défense, déjà bien établie et pérenne, afin de travailler de concert en faveur de la stabilité régionale.

La France s'associera, dans la mesure du possible, aux initiatives de coopération régionale de Singapour. En format bilatéral, elle poursuivra l'approfondissement des échanges stratégiques, d'une relation privilégiée en R&T et d'équipements de Défense et d'une coopération militaire mutuellement bénéfique, en particulier dans les domaines maritime et aérien.

Avec la Malaisie, le haut niveau de coopération, encadré par un comité de niveau ministériel, et la convergence de vues sur les principaux défis régionaux, ont permis la mise en place d'un partenariat de premier plan en Asie du Sud-Est. La France cherchera à renforcer sa coopération de défense avec la Malaisie par des actions de formation, la conduite d'exercices réguliers avec les forces malaisiennes, et le soutien à la modernisation de ses équipements dans les domaines maritime, sous-marin et aérien.

La France et l'Indonésie ont pour intérêt commun d'assurer la sécurité des voies de passage internationales traversant le territoire indonésien et ses approches aéro-maritimes immédiates. La France souhaite participer au développement des forces armées, y compris en matière de surveillance et d'intervention en mer. Elle accompagnera également la modernisation des équipements de défense. Un dialogue stratégique rehaussé ainsi qu'un dialogue maritime bilatéral régulier permettront d'aborder les problématiques relatives à la surveillance des espaces aéro-maritimes.

La France entretient avec le Vietnam une relation bilatérale de défense ancienne, dans plusieurs domaines, bâtie sur des appréciations similaires de la situation en Indopacifique et un souci de promouvoir le multilatéralisme et le droit international. Cette convergence de vues justifie la recherche d'une coopération accrue entre nos deux États, en particulier dans les domaines de la coopération industrielle, de la sécurité maritime et aérienne ainsi que dans le renforcement de la formation des troupes vietnamiennes aux OMP.

L'approfondissement des relations bilatérales avec les Philippines et la Thaïlande sera également recherché et la sécurité environnementale constituent des axes prioritaires de la France dans la région.

### 3.6. Développer une politique de coopération maritime cohérente et coordonnée dans l'ensemble de l'espace indopacifique

Les priorités de la France, puissance maritime de premier plan en matière de sécurité maritime, portent sur la lutte contre la piraterie, la pêche illégale, le terrorisme maritime et les trafics de tous types, ainsi que sur la défense de ses intérêts économiques et environnementaux. Dans ce cadre, la France met en œuvre une politique de coopération maritime coordonnée dans l'ensemble de l'espace indopacifique.

#### 3.6.1. La coopération maritime, composante majeure de nos actions bilatérales et régionales

Afin de parvenir à la meilleure connaissance possible des activités en mer, la France a pour ambition de développer, en complément de ses dispositifs nationaux, des partenariats bilatéraux et multilatéraux en matière de *Maritime Domain Awareness*. Les dialogues maritimes bilatéraux existants avec nos partenaires (Japon, Inde) seront approfondis. D'autres seront recherchés, notamment avec l'Indonésie.

La France souhaite faciliter la fusion et les échanges de données maritimes avec ses partenaires. Elle contribuera au renforcement des Centres de Fusion de l'Information existants à Madagascar, à Singapour et en Inde, et accompagnera la montée en puissance de nouveaux centres, en lien avec le centre national de fusion de l'information maritime de Brest (*MICA Centre*). Dans cette perspective, la France cherche à établir des accords de coopération navale permanente.

Le domaine de la sûreté et de la sécurité maritime doit également servir de vecteur au renforcement de l'autonomie stratégique des pays de l'Indopacifique. La France dispose d'un modèle d'action de l'État en mer (AEM) performant dont elle fait la promotion auprès de ses partenaires.

#### 3.6.2. Accompagner l'engagement européen dans les domaines de la sûreté et de la sécurité maritime

La France soutient l'engagement croissant de l'Europe dans de nombreux domaines de la sûreté et la sécurité maritime : le renforcement des capacités des États, la formation, le financement de structures de l'information maritime et l'intervention opérationnelle dans l'Indopacifique. Ces projets sont complémentaires de l'effort fourni à titre national par la France.

Afin d'assurer la permanence des acquis des projets européens MASE (*Maritime Security*) et CRIMARIO (*CRITICAL*

*MAritime Routes Indian Ocean*) menés en coopération avec la Commission de l'océan Indien (COI), la France agira avec l'Union Européenne en faveur de la pérennisation de l'architecture régionale de sécurité maritime au sein de la COI.

La France prônera également une approche indopacifique globale pour les projets européens qui succéderont à MASE et CRIMARIO, et prendra une part active aux réflexions concernant le possible élargissement du mandat de l'opération EUNAVFOR ATALANTA, dont elle héberge le centre de sécurité maritime depuis le 30 mars 2019. Enfin, elle soutiendra les actions européennes menées au titre de l'Instrument de partenariat sur les enjeux de sécurité en Asie.

### **3.7. Étendre nos coopérations au domaine de l'anticipation sécuritaire environnementale**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, la France développe une politique d'anticipation sécuritaire environnementale. Le ministère des Armées y contribue dans trois domaines : l'analyse des risques environnementaux ; le soutien à la recherche stratégique et à des programmes scientifiques ciblés ; et l'organisation d'événements internationaux sur l'ensemble de la zone. Les forces françaises de souveraineté jouent également un rôle central dans la sécurisation des espaces touchés par la transition écologique et la protection du patrimoine naturel national.

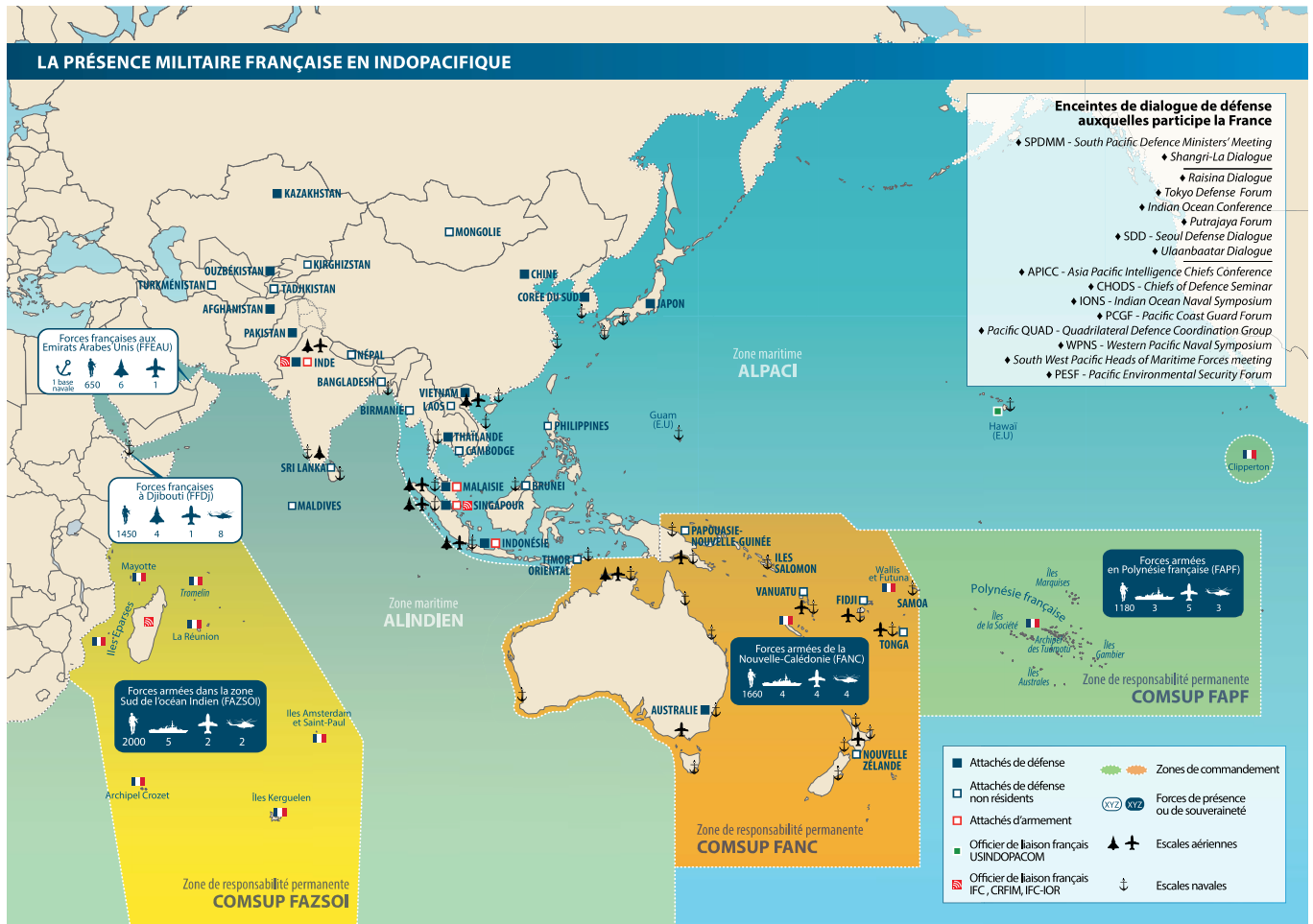
Cette politique est porteuse de nouvelles formes de coopérations, en particulier dans les domaines suivants : l'adaptation des infrastructures littorales militaires, la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes ultramarins, l'amélioration de l'alerte précoce des cyclones, la densification du maillage de surveillance littorale et maritime, la santé militaire.

La France souhaite prioritairement dialoguer avec les acteurs concernés par le développement durable et la sécurité dans le canal du Mozambique, dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est et dans le golfe du Bengale. Le continuum écologique et sécuritaire entre ces sous-régions justifie l'engagement de la France dans des coopérations multilatérales parfois éloignées des territoires français. Des partenariats avec tous les États riverains des bassins maritimes d'Asie du Sud et du Sud-est (abritant 10% des captures mondiales de pêche et particulièrement exposés aux phénomènes climatiques extrêmes) seront recherchées. Les États voisins du sud-ouest de l'océan Indien seront également sollicités pour explorer des coopérations dans la gestion des espaces maritimes et littoraux ultra-marins. Enfin, l'évolution de la situation en Antarctique nécessitera un suivi particulier afin de garantir la préservation des ressources naturelles de la zone.

L'association de nos partenaires stratégiques à cette politique permettra de mieux identifier et de trouver des

réponses collectives aux conséquences sécuritaires des défis environnementaux, et de renforcer les capacités des États les plus fragiles. En coopération avec l'Australie, la France poursuivra l'élaboration de cartographies des risques environnementaux dans le Pacifique Sud et l'océan Indien. Enfin, le dialogue maritime global ouvert avec le Japon offre des perspectives nouvelles.

# Annexe I - La présence militaire française dans l'Indopacifique







**DICoD**

Délégation à l'information  
et à la communication de la défense